

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mars 2020

---

**D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 63

présenté par  
Mme Batho

-----

**ARTICLE 5**

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Un comité de scientifiques est consulté avant toute déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Son avis est rendu public. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli. Se justifie par son texte même.